



**COMPTE RENDU DE LA VISITE DES LIEUX**  
**DU 15/07/2021 À 11H00**

**Objet** : CONCOURS ARCHITECTURAL N°92/2022

**Projet** : ETUDES ARCHITECTURALES ET LA CONDUITE DES  
TRAVAUX DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE L'ITA HAY  
MOHAMMADI CASABLANCA

Conformément à l'article 15 paragraphe 1 alinéa G du règlement du concours architectural n°92/2022, une visite des lieux a été organisée le 15/07/2022 à 11h00 sur les lieux du projet.

Lors de cette réunion, les architectes présents ont pris note de la nature des travaux à réaliser ainsi que les difficultés qui en découlent et une question a été soulevée :

Question 1 : Préciser la délimitation du terrain. Est-ce qu'on suit le plan coté ou le titre foncier ?

Réponse 1 : La limite d'intervention correspond à la limite du titre foncier.

Une attestation de la visite des lieux a été délivrée séance tenante aux concurrents présents.

Mohamed SANSSITE  
Directeur du Patrimoine